



Effraction et vol de biens dans une cave

Par **cat6871**, le **12/12/2009** à **10:44**

Bonjour,

Il y a un mois de cela, il y a eu une tentative d'effraction dans un appartement de notre immeuble. Le propriétaire de nous en a pas informé. Et il y a deux jours de cela, on nous a fracturé la porte de la cave et on nous a volé certains de nos effets personnels (d'une valeur assez importante). Ma question est donc la suivante :

Est-ce qu'un propriétaire a le devoir de signaler tout incident de ce genre aux locataires afin que ces derniers puissent prendre des mesures de précautions pour se protéger d'un éventuel autre vol ?

Je vous remercie sincèrement de toute l'aide que vous pourrez m'apporter. Bien cordialement,

Par **chris_idv**, le **13/12/2009** à **23:27**

Bonjour,

Le propriétaire n'a absolument aucune obligation de ce type à l'égard du locataire.

Salutation,

Par **ascott**, le **14/12/2009** à **00:02**

Exact
aucune obligation

Par **cat6871**, le **14/12/2009** à **07:43**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre aide et vous souhaite une très bonne journée.

Bien cordialement,

Catherine